

L'heure est à la préparation urgente
du rapport de force interprofessionnel

FO Comité Confédéral National
à PARIS les 23 et 24 Septembre 2020



**Retrait des contre-réformes
Augmentation générale des salaires
FO Cheminots y prendra toute sa place !**



Sommaire

VENEZ À NOTRE RENCONTRE


*Retrouvez votre équipe fédérale
au travers de
médias dématérialisés !*

- 2 **Venez à notre rencontre**
- 3 **Edito**
- 4 **Actualité générale**
- 5 **Actualité générale**
- 6 **Actualité Zone ATL**
- 7 **Actualité Zone NEN**
- 8 **Actualité Zone SE**
- 9 **Actualité Zone IDF**
- 10 **Liste des élus aux CSE**
- 11 **Liste des élus aux CSE**
- 12 **UNAC**
- 13 **UNCMT**
- 14 **Retraités**
- 15 **Retraités**
- 16 **Echos confédéraux**
- 17 **Echos confédéraux**
- 18 **Restauration Ferroviaire**
- 19 **Appui juridique**



LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

 PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Construire la mobilisation.

La situation sanitaire apparaît chaque jour davantage comme un prétexte à la mise en place de mesures liberticides. Le régime post état d'urgence sanitaire, qui permet au gouvernement et aux préfets de prendre des mesures restrictives est prolongé jusqu'au 1^{er} avril 2021 !

Il ne s'agit bien sûr pas pour nous de nier l'existence de l'épidémie. Mais nous devons constater que si l'on regarde les choses sous l'angle de la santé publique, les mesures gouvernementales sont totalement incohérentes. Après avoir martelé que les masques ne servaient à rien, voilà qu'on les rend obligatoires. Répétant à l'envie qu'une deuxième vague arrive, le gouvernement décide pourtant d'alléger le protocole sanitaire dans les écoles et d'assouplir le port du masque en entreprise. On pourrait multiplier les exemples d'incohérence totale dans la gestion sanitaire de cette pandémie.

Rappelons qu'en ce qui concerne la SNCF, les référentiels « pandémie » (RA 0280 et RA 0350) ne s'appliquent pas à la COVID-19 et que personne n'a été doté des Equipements de Protection Individuelle (notamment les fameux masques FFP2).

Par contre, si nous regardons la situation sous l'angle économique et social, nous voyons une vraie cohérence. Ce sont par centaines de milliards que les euros ont été déversés dans les caisses du patronat, sans aucune contrepartie. Ce sont par centaines de milliers que les emplois sont détruits dans le même temps. En date du 29 septembre, un nouveau cadeau vient compléter les mesures précédentes puisque les employeurs ne seront plus tenus de rembourser les allocations perçues au titre de l'activité partielle en cas de licenciement.

Les rassemblements de plus de 10 personnes dans les lieux ouverts au public doivent être déclarés en préfecture ; ce qui signifie que les organisations syndicales doivent faire connaître leurs réunions à la police !

Le droit de manifester est gravement remis en cause, les rassemblements sur la voie publique étant limités à 5000 personnes, voire 1000 selon la zone.

Nous assistons à un glissement dangereux.

Dans ce contexte le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des acquis sociaux. Le 1^{er} ministre l'a d'ailleurs clairement affirmé lors de l'université d'été du MEDEF, annonçant que les « assouplissements » et « simplifications » mises en place à l'occasion de cette crise allaient être poursuivis et amplifiés. Le Président du MEDEF ne s'y est pas trompé, déclarant que le discours du 1^{er} ministre était celui qu'il attendait.

Les réformes de l'assurance chômage et des retraites sont toujours sur la table et le gouvernement annonce qu'il compte bien les mener à leur terme dans les plus brefs délais.

C'est dans ce contexte que s'est tenu, les 23 et 24 septembre derniers, le Comité Confédéral National Force Ouvrière, réunissant l'ensemble des Unions Départementales et des Fédérations. Dans sa résolution générale, adoptée à l'unanimité, il rappelle bien sûr les revendications qui sont les nôtres, et dresse clairement la perspective de la nécessaire mobilisation pour faire échec à cette politique de casse des acquis des salariés.

Bien sûr cela ne se fait pas en claquant des doigts, mais c'est la voie à suivre.

Alors réunissons les cheminots, informons, discutons et convainquons !

Réunissons nos adhérents, mobilisons toute l'Organisation pour la construction du rapport de force nécessaire.

Cela commence par réussir la campagne pour l'augmentation générale des salaires : signons et faisons signer la pétition, 183 euros pour tous !

Construisons FO Cheminots !

*Daniel FERTÉ
Secrétaire Général Adjoint*



Un accord de branche sur l'APLD pour faire quoi ? Ouverture des négociations ? Ou tentative de faire valider un plan d'économie unilatéral !!!

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est la CFDT qui de-



mande qu'un accord APLD soit mis en place au sein de la branche, d'ailleurs lorsque nous demandons à l'UTP si elle compte parmi ses adhérents des employeurs qui souhaitent recourir à ce dispositif, sa réponse est clairement non, mais, ne sachant pas de quoi serait fait l'avenir, elle est favorable à un tel accord. Par contre, la demande conjointe d'aborder la formation professionnelle, qui faisait l'unanimité des organisations syndicales est reportée à un futur plus ou moins proche, voir lointain.

Un dispositif spécial est appelé par la loi du 17 juin 2020. L'acronyme ARME (Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi) qui avait le mérite de mettre en avant le maintien de l'emploi, a été abandonné en raison de la déclaration de guerre faite quelques semaines plus tôt... C'est donc bien le sigle APLD qui restera. La particularité de ce dispositif tient dans le fait qu'il doit faire l'objet d'un accord préalable à sa mise en place, contraire à l'activité partielle classique qui peut faire l'objet d'une déclaration unilatérale de l'employeur auprès des services de la DIRECCTE. Toutefois, cette déclaration unilatérale de l'employeur serait autorisée si elle repose sur un accord de branche étendu.

Activité partielle de longue durée

APLD : Activité partielle de longue durée, accord ayant vocation à réduire le temps de travail, à verser des indemnités aux salariés, en lieu et place du salaire, que l'employeur pourra récupérer auprès de l'état et de l'UNEDIC (autofinancement de la SNCF lorsqu'elle est son propre assureur).

Le décret du 28 juillet 2020, qui précise les modalités de ce dispositif, posait l'interdiction de recourir à des licenciements économiques, définissait le montant minimum de l'indemnité versée aux salariés (70% de la rémunération brute) et portait l'allocation récupérée par les entreprises à 60% de la rémunération horaire brute si l'accord était signé avant le 1er octobre, et à 56% après.

FO-Cheminots, dès le 2 septembre a rappelé les principes qui prévaudraient en la matière, et notamment le fait qu'un tel accord pourrait être subordonné à plusieurs autres négociations qui sont à inclure au titre des engagements :

- Le niveau de l'indemnité versée en période d'activité partielle pour garantir la rémunération des salariés, notamment pour les plus bas salaires,
- permettre au plus grand nombre d'accéder à des formations qualifiantes pour pallier aux baisses d'activité,
- interdiction des licenciements (au-delà des seuls licenciements économiques) pendant une période pouvant être le double de la période d'APLD (période de référence), pour éviter les licenciements pour cause réelle et sérieuse qui pourraient faire suite à des restructurations qui apparaîtraient comme un effet d'aubaine dans la période,
- paiement des cotisations retraites pour le maintien des droits,
- accord sur les conditions de départ volontaire,
- accord sur le temps partiel avec maintien des cotisations retraites sur la base d'un temps plein.
- remboursement aux salariés du manque à gagner si l'entreprise réalise des bénéfices, au titre des engagements des financeurs et cadre dirigeants, appelés par le décret,
- ...

Par ailleurs, nous avons fait remarquer que les délais ne permettraient pas de s'inscrire dans le calendrier souhaité, et qu'il n'y avait donc pas lieu de se précipiter.

Pourtant, devant l'empressement des dates, l'UTP nous soumet un texte qui pourrait faire l'objet d'une proposition d'accord à soumettre à signature avant le 30 septembre. Le Bureau Fédéral qui s'est réuni le 17 septembre, après en avoir délibéré, s'est prononcé contre ce texte à l'unanimité. Les motivations essentielles de cette décision : Un texte reprenant strictement les dispositions du décret du 28 juillet, et autorisant de fait les mises en place de l'APLD dans les entreprises par une décision unilatérale de l'employeur n'apportant aucune garantie sur les droits des salariés.

Lors de la séance du 21 septembre, nous avons réaffirmé la position du bureau fédéral, en insistant tout particulièrement sur l'architecture même du document qui se veut définir une norme au niveau de la branche qui sera déclinée par décision unilatérale dans les entreprises, privant ainsi les sections syndicales de leur capacité de négociation au plus près des intérêts des salariés. A défaut d'imposer un accord d'entreprise, les termes de l'accord de branche doivent garantir, pour l'ensemble des salariés, le maintien de leur droit.

Si la garantie des droits n'est pas acquise par l'accord de branche, alors ce dernier doit imposer l'accord d'entreprise pour pouvoir recourir à l'APLD dans les entreprises.

Résolution du CCN des 23 et 24 septembre (extraits) :

« Alors que les suppressions d'emploi s'accroissent, **le CCN revendique le maintien d'un dispositif large d'activité partielle permettant de maintenir pleinement les contrats de travail et revenus des salariés.** Le CCN dénonce la nouvelle baisse de l'indemnisation des salariés placés en activité partielle, programmée au 1^{er} novembre. **Le CCN invite tous les syndicats FO dans**

les entreprises à négocier la prise en charge à 100 % des salaires par l'employeur.



[...]
Le CCN considère que les aides publiques massives, directes et indirectes, doivent être soumises à conditions, contrôlées et sanctionnées. Parmi ces conditions **doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification.** C'est la raison pour laquelle, notamment, **le dispositif d'APLD doit être impérativement revu pour interdire toute possibilité de recours à un PSE, ou toute autre restructuration supprimant des emplois.** Le CCN condamne et exige le retrait de textes récents ou ordonnances de sortie de confinement qui facilitent la mise en liquidation judiciaire d'entreprises et permet à ces mêmes entreprises de se placer en candidats à la reprise de leurs propres entreprises ou filiales, libérées de leurs dettes et restructurées à moindre frais,

[...]
Le CCN réaffirme son opposition à la réforme de l'Assurance chômage du 28 juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui sanctionne les demandeurs d'emplois notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017, négociée par les interlocuteurs sociaux.

[...]
Le CCN est tout aussi préoccupé par la situation des travailleurs précaires (CCD, intérimaires, employés des plateformes...) **également impactés par les conditions actuelles d'ouverture et de rechargement des droits.**

[...]
Le CCN considère que la lutte contre le chômage doit d'abord passer par la défense des emplois existants. **Le CCN appuie le travail sur le terrain des délégués FO qui, dans un contexte difficile, mettent tout en œuvre pour préserver les intérêts des salariés en termes de maintien d'emploi et des rémunérations.** »

Fort de cette résolution, qui vient renforcer la position de notre bureau fédéral du 17 septembre, FO-Cheminots ne signera pas un chèque en blanc autorisant les employeurs à décider unilatéralement d'une remise en cause majeure des droits des salariés de la branche.

Nous ne céderons pas à un chantage qui conduit à une privation des droits sur le long terme.

L'absence de cotisation chômage et retraite prélevées sur les salaires fera peser durablement les conséquences d'un tel accord sur l'ensemble des droits des salariés et ce jusqu'à leur retraite. Chacun peut alors comprendre l'intérêt d'un engagement de maintien dans l'emploi au-delà de la période d'activité partielle pour permettre aux salariés de reconstituer leurs droits au chômage (dont nous demandons le retour aux dernières dispositions négociées, celles de 2017). Pour la retraite, nous demandons que les entreprises continuent de prendre en charge le paiement des cotisations sur la base du salaire normal afin que les droits à retraite soient maintenus.

En termes de négociations, si on voulait prétendre à une négociation honnête et équilibrée, ce type d'accord devrait être assorti d'engagements de la part de l'entreprise, notamment pour ses cadres dirigeants mais également pour ses financeurs.

Un nouveau décret supprime tout espoir de garantir l'emploi.

Un décret du 29 septembre vient supprimer la date butoir du 30 septembre. Les entreprises pourront désormais récupérer 60% de la rémunération horaire brute quelle que soit la date de déclaration de l'APLD. Mais cela ne suffisant pas, ce dernier décret assoupli les règles de remboursement de l'allocation perçue par l'employeur, même en cas de licenciement. En revanche, le décret n'apporte aucune garantie des droits des salariés.

Pour force Ouvrière, il serait inacceptable que les salariés se retrouvent pénalisés sur le long terme alors que le but des entreprises est justement de préserver leurs finances à long terme.





La séparation des axes : le retour aux compagnies du chemin de fer d'avant 1938

Après TGV Est L'Européenne et TGV Axe Nord, c'est au tour du TGV Atlantique de prendre la forme d'un établissement autonome dans la gestion de l'ensemble de ses moyens de production.

Sur la zone Atlantique, les établissements traction, qui avaient déjà vu partir les agents affectés à des roulements FRET, vont maintenant être éclatés pour finalement être rattachés aux



établissements dont dépendent leur activité. L'éclatement des filières comme moyen de gommer les spécificités métiers conduit toujours à se poser les mêmes questions :

- déroulement de carrière,
- parcours professionnel,
- lieu principal d'affectation,
- répartition des charges de travail,
- cohérence des lignes hiérarchiques,

- gestion du personnel,
- commande du personnel (prévisionnelle et opérationnelle),
- pilotage de la sécurité,
- ...

L'étape intermédiaire qui consiste à créer des établissements traction spécifiques n'est qu'une phase transitoire comme le montre les établissements TGV Est L'Européenne et TGV Axe Nord. Etape nécessaire à la consolidation des comptes avant l'intégration des tractionnaires aux établissements TER ou TGV concernés.

L'expérience nous montre, qu'au-delà des préoccupations fondamentales, de nombreuses questions font jours :

- Perte de la ligne managériale « métier »,
- Dépersonnalisation des relations,
- Regroupement des services transverses,
- Perte de compétences,

Alors que la crise sanitaire a de lourdes conséquences sur les droits individuels des salariés et leur capacité de se réunir pour s'organiser collectivement, il semble que la crise économique ne soit pas un frein pour l'entreprise à poursuivre ses restructurations, décidées selon le schéma d'avant crise.

De là à dire que la direction en profite pour avancer à marche forcée, il n'y a qu'un pas... mais ce qui est sûr, c'est que le cumul de ces bouleversements sur le quotidien doit nous conduire à réaliser une étude des risques psychosociaux, préalable à toute modification des relations entre salariés et employeur.

La fédération apporte tout son soutien à ses syndicats pour œuvrer dans l'intérêt des cheminots dans le cadre des bilatérales en cours.

Bureaux Régionaux sur la zone : Limoges du 18 septembre - Toulouse 29 septembre



Lors de ces réunions, des représentants de la plupart des filières et secteurs se sont retrouvés.

S'il a souvent été question des difficultés à s'organiser dans la période, nos militants constatent les velléités, non dissimulées, des directions à profiter des restrictions annoncées dans la période pour les empêcher de réaliser leurs tournées. Pour autant, celles-ci continueront d'être réalisées tant ils

constatent que de nombreux cheminots sont demandeurs. Dans de nombreux cas, les cheminots nous disent que nous sommes les seuls à venir à leur contact.

De nombreuses interventions font ressortir la nécessité de développer notre structure juridique et réglementaire pour répondre efficacement au non-respect des droits des salariés, dont les directions s'affranchissent de plus en plus, et de façon manifeste.

Un retour des dossiers en cours doit être un appui supplémentaire pour contraindre les directions qui persistent à ne pas respecter nos droits de façon volontaire.

Dans toutes les filières, des réorganisations et des transferts de charge s'organisent et se poursuivent, générant de nombreuses inquiétudes chez les cheminots, notamment en ce que le chemin de fer de demain ne serait plus générateur de cohésion sociale, mais seulement de concurrence entre salariés.

Lors d'une récente agression sur des agents, la hiérarchie tente une nouvelle fois de culpabiliser les agents en prétendant qu'ils n'auraient pas eu un comportement adapté. Simplement inacceptable.

Attachés à nos valeurs, liberté et indépendance, nos militants restent convaincus que la défense des intérêts des cheminots passe par le développement des syndicats FO-Cheminots ; où chacun peut s'exprimer, et contribuer à son développement.

Notons avec enthousiasme l'activation d'une nouvelle section Agent de conduite à Limoges.



«Le service est minable à l'heure actuelle», dixit M.Morin, Président du Conseil Régional de Normandie



La situation minable qu'évoque Monsieur Hervé Morin, Président du Conseil Régional de Normandie, est la résultante des choix des gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'état, et qui ont, avec la même opiniâtreté, organisés la casse de la SNCF.

Non, tout n'est pas parfait, mais l'entreprise historique peut compter sur des agents compétents qui se reconnaissent dans leur mission de Service Public. Hélas, la priorité actuelle n'est plus d'assurer une offre de transport ferroviaire de qualité, mais d'appliquer une logique comptable imposée par l'état et rigoureusement mise en place par la Direction de la SNCF.

Et voilà, la SNCF est désignée comme seule responsable.

Les contres réformes qui se sont succédées et ont donné naissance au « nouveau pacte ferroviaire » contre lesquelles se sont



Cette situation n'est en rien le fait des Cheminots qui accomplissent leurs tâches avec le même professionnalisme. Ce sont les décisions dogmatiques de « minables » petits politiciens qui ont dépossédé la SNCF d'un savoir-faire que de nombreux pays nous enviaient.

Rappelons-nous qu'il y a quelques temps les lignes normandes ont, durant des années, été dans le peloton de tête des « challenges » chers à nos décideurs. Une fréquentation élevée des rames normandes et un service de qualité étaient alors possibles.

Que s'est-il passé pour en arriver aujourd'hui à provoquer le courroux de Monsieur Morin ?

Nous n'irons pas jusqu'à prêter au Président de la Région des pensées pré-électorales à l'approche des prochains scrutins. Néanmoins, en bon politicien, Monsieur Morin sait qu'il doit avoir un verre de cidre à la main quand il croise un producteur de pommes, ou un verre de lait quand il croise une vache. Il sait aussi que pour son électorat, les maux qui rongent la SNCF, ce sont les Cheminots.

Etant Autorité Organisatrice des transports, la région a engagé devant les juridictions administratives une procédure contre SNCF Réseau et suspend ses paiements jusqu'à ce « qu'un plan crédible soit mis en place ».

battus les Cheminots, les incessantes réorganisations, le manque de personnel, les suppressions et fermetures de postes, l'ouverture à la concurrence voulue par Bruxelles et imposée par l'état à une docile direction de la SNCF, une convention collective au rabais (invalidée grâce à la vigilance des syndicats FO, SUD et CGT qui ont refusé le nivellement par le bas voulu par l'UTP et ses



fidèles vassaux CFDT et UNSA), le passage d'EPIC en SA.... Ce sont toutes ces attaques, toutes ces décisions politiques, idéologiques, subies par les Cheminots, qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Pour une meilleure compréhension de la situation, nous conseillons à Monsieur Morin la lecture des tracts de notre Syndicat Force Ouvrière Cheminots, qui depuis des années informe et alerte sur les méfaits des politiques menées contre le Service Public ferroviaire.

Nicolas Fortier.



La Direction de TER SNCF PACA recule sur son projet de suppression de 32 postes

Le 26 août 2020, la direction SNCF annonçait que 32 postes de distribution sur la région PACA allaient être supprimés, dont 14 sur la ligne des Alpes (Aix en Provence - Briançon). Une funeste réorganisation des points de ventes devait donc avoir lieu le 1^{er} novembre 2020. Mais c'était sans compter sur le syndicat FO Cheminot !

A la suite de ces annonces, le syndicat FO Val de Durance, dans un communiqué de presse, était le premier à alerter sur le sujet. Il était hors de question de voir les points de vente fermer et les cheminots laissés pour compte sans reclassement ! Une conférence de presse, bien relayée par les médias locaux a été organisée avec le soutien de l'Union Départementale des Hautes Alpes (UDFO 05). La machine était lancée !!!

Notre présence quotidienne au plus proche des agents nous a permis de souligner leurs inquiétudes, le manque de considération de la direction et le refus de ce projet néfaste pour l'emploi. La mobilisation de nos représentants FO au CSE TER a été primordiale pour aborder le sujet. Une expertise a été votée et elle est toujours en cours.

Une demande de concertation immédiate a rapidement été déposée. Quelle surprise d'entendre la direction déclarer vouloir «flirter avec le délit d'entrave» en organisant les entretiens exploratoires avant même la tenue du CSE ! Les militants FO ont alors fait reporter les entretiens et fait reculer la direction une première fois ...

L'interpellation des élus locaux par le Syndicat FO Val de Durance fût payante, notamment avec l'organisation d'une réunion avec le maire

de Gap. Ce contact nous a permis de porter notre parole auprès du chargé des transports de la région PACA.

Après beaucoup de démarches et une coordination entre l'Union régionale, l'UD13, l'UD05, la direction nous a confirmé le 2 octobre que le projet était mis en suspend pour une durée indéterminée !!

Mais, dans un contexte d'ouverture à la concurrence, la SNCF a signé un pacte avec le Conseil Régional PACA dit «pacte de performance» pour lequel la SNCF continue de diminuer les coûts, notamment en supprimant l'emploi des cheminots. Probablement pour montrer «patte blanche», M. Muselier, Président de la Région Sud (ex PACA) a mis 700 millions d'euros dans la balance pour qu'en contrepartie la SNCF améliore sa productivité et sa régularité avec des objectifs inatteignables au regard des incessantes suppressions d'emplois ; le tout dans une désorganisation orchestrée par les lois sur l'ouverture à la concurrence et de la réforme du ferroviaire.

Mais la mobilisation, la pugnacité des militants et la coordination entre les différentes structures de Force Ouvrière font, de FO cheminots, une organisation syndicale incontournable et redoutable dans notre région.

Bien évidemment, notre syndicat et l'Union Régionale FO Cheminots PACA continueront de rester vigilants dans ce contexte d'attaques permanentes de la part des dirigeants d'entreprises et de ce gouvernement qui prétendent en finir avec les statuts et les autres protections des salariés.

Le syndicat FORCE OUVRIERE c'est Résister, Revendiquer, Reconquérir !!

FAVIER Cédric

Soutien total aux grévistes de la VU Roussillon !



Après 3 jours de grève en août qui ont vu 100% des agents mobilisés contre la fermeture de la gare du Boulou, l'ensemble des agents s'est engagé depuis 17 jours maintenant dans une grève illimitée.

La Fédération FO des Cheminots apporte aux agents des gares du Boulou, Elne, Ille-sur-Têt et Villefranche tout son soutien, met tout en œuvre pour qu'ils obtiennent satisfaction et interpelle la Direction de la SNCF pour qu'elle donne satisfaction aux légitimes revendications des grévistes.

Il n'est pas acceptable que la SNCF demande des aides d'Etat et maintienne son projet de suppression de postes, projet qui de plus pose question quant aux procédures de sécurité qui seraient de fait confiées aux Entreprises Ferroviaires privées présentes sur le site, sans que personne ne puisse assurer que ces dernières aient des personnels formés aux tâches qui vont leur être dévolues.

Comme le dit Bertrand Sammut, Secrétaire Général du syndicat FO des Cheminots des Pyrénées Orientales : «la direction de l'EIC a décidé de supprimer 6 postes en gare du Boulou. Une partie des missions de ces agents sera reportée sur le personnel de la gare d'Elne qui devra tout faire à distance avec le concours des 4 entreprises privées de Fret qui opèrent au Boulou».

Le but de la Direction ? Réduire le coût financier du nouveau système d'exploitation qu'elle veut mettre en place.

Comme le dit encore Bertrand Sammut : «il y aura forcément un impact néfaste sur la sécurité des circulations. On craint notamment que les procédures ne soient allégées pour gagner du temps».

FO Cheminots apporte tout son soutien aux grévistes et avec eux revendique :

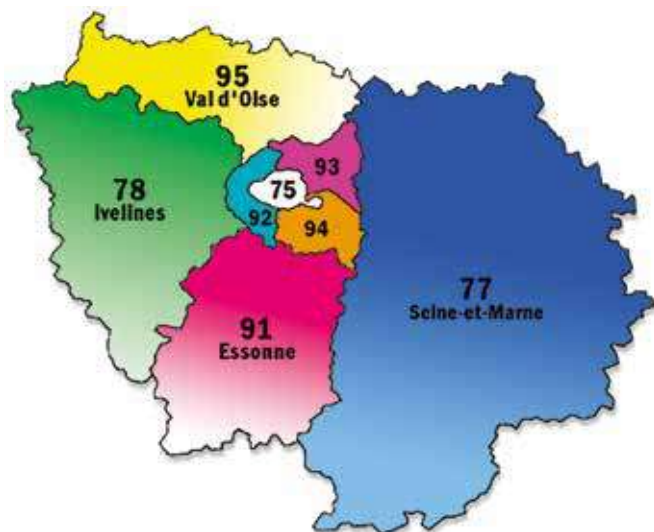
Maintien des postes !

Maintien de la Sécurité Ferroviaire !

Non à la fermeture de la gare du Boulou !

Bureaux Régionaux de rentrée en Ile de France

Durant tout le mois de septembre, les Bureaux Régionaux de Paris Nord, Paris Est, Paris Saint Lazare, Paris Rive Gauche et des Centraux se sont tenus.



Plus d'une soixantaine de militants ont ainsi répondu aux invitations. Les principaux sujets de ces bureaux ont tourné autour de la crise sanitaire, de l'attaque sur les facilités de circulation et de l'ouverture à la concurrence.

Des sujets d'actualité tous aussi importants les uns que les autres. Tout d'abord la crise sanitaire et les restrictions contre les libertés de rassemblement.

Nous pouvons voir une attaque contre le droit de nous réunir dans nos instances.

Nous pouvons être entassés dans les transports en commun mais nous ne pouvons pas être plus de dix dans des salles de réunion tout en étant obligé de faire des déclarations en Préfecture.



C'est une attaque sans précédent contre le droit syndical.

La dématérialisation des facilités de circulation et la disparition du Kiosque Interne SNCF prouvent bien que l'Etat et le patronat ferroviaire passent à la vitesse supérieure afin d'attaquer un des derniers

avantages des cheminots. En créant un compte client, quel est le meilleur moyen de pouvoir tracer l'utilisation de nos facilités de circulation ainsi que celle de nos ayants droits. Le but de tout ça ? Taper dans le portefeuille de nos collègues en considérant cela comme un avantage en nature. Ne nous y trompons pas : si l'UTP a demandé une mission d'enquête dans le cadre de la convention collective au gouvernement ce n'est pas pour rien. L'attaque est réelle. A l'heure où les démissions de cheminots sont massives dans notre entreprise, les signaux envoyés sont néfastes. Que nous restera-t-il ?

L'ouverture à la concurrence, nous y sommes, et nous commençons à y voir de plus en plus clair. SNCF a déjà annoncé qu'elle ne postulerait sur les appels d'offre que par l'intermédiaire de ses filiales. Les négociations avec les régions Hauts de France (trois lots) et Grand Est (deux lots) sont les plus avancées ; les autres vont suivre très prochainement avec des régions comme PACA et Ile de France (Valérie Pécresse s'est déjà positionnée pour l'ouverture à la concurrence des lignes Transilien J, P et R)...

Des milliers de cheminots vont être transférés dans une nouvelle entreprise. Que ce soit une entreprise du groupe ou bien une entreprise privée, nos collègues ne dépendront plus de l'opérateur historique.

Quel sera leur avenir sachant que les durées de concessions vont de 9 ans au minimum à 22 ans au maximum ?

Que faire pour contrer ces attaques ?

Il faut revenir à nos fondamentaux, aller à la rencontre des cheminots sur les chantiers.

Tournées, HIS sont à notre disposition pour établir des cahiers revendicatifs.

Audiences et DCI sont autant de moyens à notre disposition pour faire remonter nos revendications.

Aujourd'hui les CSE ne sont que des chambres d'enregistrement et un instrument à la disposition de l'entreprise pour faire passer leurs réorganisations successives.

Nous devons y participer, oui, mais sans y jeter toutes nos forces.

Nos revendications passent à travers nos tracts et non à travers des comptes rendus de CSE.

A l'issue de ces Bureaux Régionaux, les camarades sont ressortis convaincus de la nécessité de se réorganiser. Des plans de tournées sont d'ores et déjà établis.



CSE TER AUVERGNE RHÔNE ALPES

Élu Titulaire

BAGUET Sébastien - 07 70 74 42 29 - baguet.sebastien@yahoo.fr

Élu Suppléant

POINTET Yohan - pointetyohan@yahoo.fr

CSE TER CENTRE VAL DE LOIRE

Élu Titulaire

ABDOUL Jules - 06 30 69 61 51 - julius971@hotmail.fr

Élu Suppléant

LIRIA Sophie - 06 61 49 11 03 - nouch@bbox.fr

CSE TER GRAND EST

Élu Titulaire

HEYDORFF Laurent - 06 89 70 65 94 - laurent.heydorff@yahoo.fr

Élu Suppléant

KLEIN Séverine - 06 89 01 34 11 - severine-klein@orange.fr

CSE TER HAUTS DE FRANCE

Élus Titulaires

DELECOEUILLE Loïc - 06 59 08 45 02 - loicdele@hotmail.fr

DEDISSE Christine - 06 13 83 51 37 - chrisd10@orange.fr

Élus Suppléants

ALEXANDRE Amandine - 06 48 66 45 53 - amandine.alexandre@sncf.fr

FERTE Daniel - 06 38 78 35 61 - daniel.ferte@hotmail.fr

CSE TER NOUVELLE AQUITAINE

Élu Titulaire

SAINT GAL Alexandre - 06 11 77 24 07 - alex505sx@wanadoo.fr

Élu Suppléant

POLLET Sandra - sandra.pollet@sncf.fr

CSE TER OCCITANIE

Élus Titulaires

TISSERAND Cédric - 06 98 28 44 54 - tisserand.cedric.fo.cheminot@gmail.com

HERZBERG Didier - 06 08 41 50 76 - d.herzberg@wanadoo.fr

BENEZECH Patrick - 06 10 68 20 02 - pat.15@orange.fr

Élus Suppléants

BONAFOS Claire - 06 22 17 56 62 - claire.bonafos@sncf.fr

COLAS Anthony - 06 35 19 51 02 - anthonycolas31000@hotmail.fr

HENOT Audrey

CSE TER PACA

Élus Titulaires

BOUALAM Ali-Jean - 06 73 12 79 67 - ali.jean@hotmail.fr

CASCALES Esther - 06 25 14 32 55 - esther13500@yahoo.fr

CINTOLESI Bernard - 06 12 44 55 70 - bercinto@hotmail.fr

Élus Suppléants

KOUBI Carine - 06 86 98 66 34 - karine.koubi@sncf.fr

BARBE Laurent - 06 14 17 86 65 - barbe-laurent@hotmail.fr

GUERROUJ Mounir - 06 50 01 67 30 - guerroujmounir@hotmail.com

CSE TER PARIS-NORMANDIE

Élu Titulaire

THUILLIER Nathalie - 06 62 32 52 27 - nathuillier@yahoo.fr

Élu Suppléant

JEAN Anthony - jeananthonypip@gmail.com



CSE TGV Axe ATLANTIQUE

Élus Titulaires

GLIZE Caroline - 06 12 25 74 52 - carlineglize@gmail.com

THEOTEC Eric - 06 12 49 64 93 - eric.theotec@sfr.fr

DHOMMEE Eric - 06 12 44 83 83 - ricodh@orange.fr

Élus Suppléants

GADIN Franck - 06 12 05 11 63 - franckfrancois37@gmail.com

ZOUGARI Naima - 06 12 97 75 27 - naima.zougari@sncf.fr

AMORE Patrick - 06 12 97 75 68 - patrick.amore@sncf.fr

CSE TGV Est l'Européenne

Élus Titulaires

RAUCH Philippe - 06 21 60 91 61 - p.rauch@fo-first.fr

FERREIRA Kelly - 06 23 47 43 70 - thalia75@live.fr

POIROT Christophe - 06 14 27 78 60 - cbgti@hotmail.com

SOISSON Philippe - 06 06 06 06 06 - philippesoissons@sfr.fr

Élus Suppléants

VEILER Jonathan - 06 66 96 19 36 - jonathan.veiller@gmail.com

LE MORVAN Charles - 06 78 58 97 64 - clemorvan.sncf@gmail.com

KLEIN Séverine - 06 83 96 78 33 - severineklein@free.fr

CSE TGV Axe NORD

Élus Titulaires

TOURNIER Sébastien - 06 35 79 04 66 - seb17.t@gmail.com

BOTALLA Cristelle - 06 67 42 45 79 - cbotalla@gmail.com

DEMARQUE Yan - 06 45 27 24 17 - bigjim.yd@gmail.com

Élus Suppléants

HUART Guillaume - 06 12 13 68 12 - arti96@hotmail.com

ARENATE Ophélie - 06 85 91 27 70 - leliegwada@gmail.com

BILLOT Jean-Charles - 07 68 95 98 73 - jc.billot75@gmail.com

CSE TGV Axe SUD-EST

Élu Titulaire

PARIS Philippe - 06 29 79 10 18 - philippe.paris@free.fr

Élu Suppléant

GAILLOCHET Eric - 07 86 97 62 82 - eric.gaillochet@wanadoo.fr



CSE FRET

Élu Titulaire

GARCE Christophe - 06 19 92 16 21 - criscgarce@hotmail.fr

Élu Suppléant

CALIBET Philippe - 06 98 43 05 89 - fil3107@hotmail.fr

CHEMINOTS



CSE TRANSILIEEN EPT4

Élu Titulaire

MARECHAL Guillaume - 06 17 22 01 69 - gmarechal78@gmail.com

Élu Suppléant

HAMOUCHEI Abdelatif - 07 81 36 43 40 - hamouchi.abdelatif@gmail.com

CSE TRANSILIEEN HBK

Élus Titulaires

DIEZ Florent - 06 17 24 33 22 - ptiflo@gmail.com

BEGHIOUI Nouha - 06 20 99 14 12 - beghiouinouha@hotmail.fr

OZIER Ludovic - 06 48 17 44 26 - ludo.ozier@hotmail.fr

UFARTE Aurélie - 06 23 55 27 84 - aurelie.ufarte@hotmail.fr

BARAQUIN Eddy - 06 11 19 50 35 - eddybaraquin@gmail.com

SENE Kouhon - 06 46 64 15 54 - bailreg09@hotmail.com

DRISS Djébar - 06 26 46 31 02 - djebardriss@yahoo.fr

Élus Suppléants

MALANDRA Vincent - 06 29 57 10 45 - vmalandra@free.fr

ORSINI Muriel - 07 81 06 54 82 - mu92390@hotmail.com

LEVRIER Olivier - 06 12 96 21 46 - olivechsnf@hotmail.fr

VIDEAU Marion - 06 71 08 13 42 - mah.vidEAU@gmail.com

CAVERIVIERE Alexandre - 06 63 29 39 84 - alexandre.caveriviere@hotmail.com

LEROY Gladys - 06 20 68 24 18 - dicolo1.gf@gmail.com

CSE TRANSILIEEN LAJ

Élu Titulaire

FAUCHER Elie - 06 12 69 41 28 - elie.faucher@orange.fr

Élu Suppléant

SOLAS Valentin - 06 10 39 08 23 - valentin.solas@gmail.com



CSE Réseau DG IDF

Élus Titulaires

MACE Didier - 06 16 64 15 09 - dmace@noos.fr

LEMIRE Damien - 06 14 09 91 76 - damien.lemire01@sfr.fr

Élus Suppléants

NOURY Cédric - 06 80 94 87 34 - cedric.noury@gmail.com

CABBALERO Aurore - 06 82 28 88 02 - aurore.cabbalero@sncf.fr

CSE Réseau DIRECTIONS TECHNIQUES

Élu Titulaire

MOREAUX Vincent - 06 26 54 15 08 - vincent.moreaux1@free.fr

Élu Suppléant

AGRICOL Stéphane - 06 51 92 33 70 - stephane.agricol@sncf.fr

CSE Réseau ZP ATLANTIQUE

Élu Titulaire

BARA Loïc - 06 03 94 63 05 - loic_138@hotmail.com

Élu Suppléant

LOMBART Benjamin - 06 36 59 36 94 - toad78@hotmail.fr



CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL

Élus Titulaires

RIMLINGER Sébastien - 07 82 25 67 70 - spock057@hotmail.fr

KARCHER Didier - 06 29 24 68 56 - didierkarcher@live.fr

Élu Suppléant

ROUSSELOT Christophe - 06 51 14 56 37 - roussetot.tof@gmail.com

HELBICK Eric - 06 41 96 25 54 - eric.helbick@orange.fr



CSE SA SNCF

Élus Titulaires

LEBLOND Cédric - 06 98 77 78 37 - c.leblond78@gmail.com

LONCKE Mickaël - 06 80 23 66 23 - mykeul23@gmail.com

CRUVELIER Pascal - 06 61 76 01 66 - pacou11100@gmail.com

BALDARE Christophe - 06 24 76 63 84 - christophe.baldare@gmail.com

MOINE Stéphane - 06 95 55 68 55 - stephane.moine@wanadoo.fr

Élus Suppléants

DHAMELINCOURT Marie Pierre - 06 50 00 40 41 - mariepierre.dhamelincourt@gmail.com

KARNER Christelle - 06 52 17 66 80 - christelle68500@gmail.com

LOMBART Fabrice - 06 17 39 20 90 - fabrice.lombart59@gmail.com

GUAY Raphaël - 06 67 48 21 49 - raph7723@gmail.com

L'UNAC, un outil indispensable pour les agents de conduite



Dans cette période toute particulière que nous vivons,

- tant du point de vu de l'isolement forcé que nous subissons ; de par la nature même de notre métier, mais exacerbé par les mesures en place dans la société,
- que de la remise en cause systématique, pour ne pas dire systémique, de nos droits ;

l'UNAC est l'outil indispensable dont doivent se saisir les agents de conduite pour porter leurs légitimes revendications. Depuis notre dernier congrès, nous constatons que de nouvelles sections d'agents de conduite émergent ; d'autres qui se sont consacrées aux actions locales ont continué à progresser.

Le mandat à venir sera source de bouleversement ; le nier ne serait pas responsable. A l'aube des transferts de personnel vers des entreprises privées, avec en ligne de mire l'objectif de réduire le nombre de salariés bénéficiant du statut de cadre permanent, il sera nécessaire d'organiser les cheminots et plus encore les agents de conduite pour peser sur les conditions et garanties qui leur seront appliquer. Plus que jamais, l'unicité du chemin de fer avec du personnel à statut, au sein d'une entreprise propriété de la nation, que nous défendons, montrera sa raison d'être.

Pour nous opposer à la montée d'un corporatisme d'entreprise, en situation de monopole, pour des intérêts privés, selon un modèle clérical largement usité dans le passé et qui malheureusement tend à refaire surface.

Pour y préférer le syndicalisme de corporation, le nôtre, à la **CGT-FORCE OUVRIERE**, libre et indépendant, pour empêcher que les salariés ne soient mis en concurrence entre eux.

A l'image de notre fédération qui porte l'intérêt de tous les cheminots, quel que soit leur employeur, ou leur type de contrat, l'UNAC existe pour défendre les intérêts particuliers des agents de conduite.

Un congrès à venir, une nouvelle dynamique se dessine



La fédération a informé ses structures de la tenue prochaine du congrès de l'UNAC. Malheureusement, la situation actuelle, qui remet en cause notre capacité à nous réunir, nous a conduits à devoir reporter l'organisation de ce moment indispensable à la vie de notre Union. Loin d'être résigné, un conseil se réunira le 1er décembre, pour permettre le renouvellement du bureau dans le respect de nos statuts et la préparation du congrès que nous espérons tenir au plus vite.

Après quatre années en tant que Secrétaire Général de l'UNAC, Henri prend une retraite bien méritée. Son successeur devra pouvoir compter sur l'ensemble des structures où il existe des agents de conduite. Les représentants régionaux constituent le lien indispensable entre les sections syndicales et la structure nationale de l'UNAC.

L'UNAC : un peu d'histoire...

L'UNAC est une union qui regroupe, dans une structure indépendante, tous les agents de conduite adhérents à Force Ouvrière. Elle fait partie intégrante de l'organe de décision de la fédération.

Le premier congrès national de L'Union Nationale des Agents de Conduite adhérente à la Fédération Syndicaliste Confédérée des Cheminots Force Ouvrière a eu lieu à Paris le 7 mars 1950.

Après avoir voté à l'unanimité le rapport moral et d'activité présenté par le bureau, le congrès mandate celui-ci pour poursuivre la discussion et l'aboutissement des revendications particulières aux agents de conduite.

Le congrès affirme son attachement indéfectible à la Fédération Syndicaliste Confédérée des Cheminots Force Ouvrière et la félicite pour le travail revendicatif accompli depuis son congrès constitutif.

Emile GEOFFROY mécanicien de route à Dôle (sud-est) est élu Secrétaire Général de l'UNAC.

L'UNAC a été créée car la particularité du métier de conducteur nous amène à être confronté à des problèmes spécifiques. Force Ouvrière a constaté très tôt que les ADC doivent être responsables de leur propre destinée professionnelle sans pour cela les isoler des autres cheminots, et plus largement des autres salariés.

- Les négociations dans la branche ferroviaire, par lesquelles les employeurs de la branche veulent remettre en cause 150 ans d'histoire du système ferroviaire,
- Le découpage du système ferroviaire en sociétés détenant leurs moyens de production en propre, pour redonner naissance aux compagnies ferroviaires,

Dans ce contexte difficile, les ADC doivent, plus que jamais, rester maître de leur choix. Pour cela, l'UNAC est le lieu permettant aux ADC de définir leurs revendications sur des thèmes tels que : les conditions de travail, les primes, le déroulement de carrière, la filière, la formation, ...



L'UNCMT, c'est quoi ?

L'Union Nationale des Cadres, agents de Maîtrise et Techniciens est une des composantes de la Fédération FO des Cheminots.

L'UNCMT-FO regroupe tous les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise, hommes et femmes, des transports par voie

ferrée (agents du cadre permanent et salariés de droit privé), les cheminots du groupe SNCF, afin d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels, économiques ou moraux, collectifs ou individuels.



Quel est le rôle de l'UNCMT ?

L'UNCMT a pour rôle l'étude et la défense des revendications particulières à cette catégorie de personnel dans le cadre des revendications générales des Cheminots.

Que ce soient les agents de maîtrise ou les cadres dirigeants, ils ont un rapport spécifique au travail. L'UNCMT-FO est organisée de manière à ce que les aspirations et le vécu au travail se traduisent dans des revendications syndicales majoritaires.

Le choix de l'UNCMT est aussi celui de la solidarité avec l'ensemble des salariés car nous partageons les mêmes intérêts.

Une place prépondérante dans un syndicalisme d'avenir

A la vue des dernières transformations des entreprises ferroviaires de « feu » la SNCF et des restructurations qui en découleront forcément, les personnels de l'encadrement et des fonctions support

subiront à coup sûr les effets néfastes de ces bouleversements ; que ce soit du point de vue de l'emploi, des missions et de l'utilisation de ces personnels. L'UNCMT-FO demeure donc un outil approprié pour les aider, les conseiller et leur permettre d'agir au mieux pour la protection de ces personnels et de défendre leurs droits et leurs intérêts.

Rejoindre l'UNCMT-FO c'est donc se battre pour ses droits, son avenir et porter les revendications indispensables à l'épanouissement professionnel de ces personnels et au développement de leurs compétences dans le domaine du ferroviaire, inscrits dans la dynamique anxiogène de l'ouverture à la concurrence et de la privatisation.

Rejoindre l'UNCMT-FO c'est agir pour l'avenir du ferroviaire et de ses personnels !

Congrès de l'UNCMT-FO

L'UNCMT-FO tiendra prochainement son congrès.

A cette occasion, il sera procédé à l'élection des personnes qui auront à charge, pour la mandature à venir, de veiller au développement de la structure.

Appel à candidatures !

Vous êtes au moins à la qualification D, ou équivalent pour les contractuels ?

Vous souhaitez vous investir pour la défense des intérêts des Cheminots ?

Venez rejoindre l'équipe en charge du développement de l'UNCMT en postulant lors du congrès qui se déroulera prochainement.

Télétravail, soyons attentifs !



Durant la période covid, le télétravail a été massivement mis en place lorsque cela était possible, en urgence, et en dehors de tout cadrage.

L'entreprise avait fait le choix de négocier un accord sur la mise en place du télétravail, considérant que cette forme de travail comportait à la fois des opportunités et des risques et qu'il fallait donc clarifier la situation pour en maîtriser les usages individuels et collectifs. La déclinaison de cet accord s'est heurté à une mise en place sauvage précipitée sous couvert de la pandémie que nous venons de subir et qui perdure encore, la diminution des espaces de travail, le port du masque, les distanciations sociales, le déplacement des locaux...

Les évolutions rapides dans le domaine sociétal (réduire la mobilité urbaine quotidienne, source de fatigue et de CO2, équilibrer les domaines de vie...) comme dans le domaine technologique (permettre tout à la fois la liberté et le contrôle permanent) ne doivent pas être minimisées au risque d'être aveugle sur les nouveaux risques afférents.

Le télétravail obéit à la règle du volontariat du salarié. Chaque télétravailleur a le droit de se déconnecter de l'entreprise, d'avoir

du matériel pour travailler, de pouvoir correspondre avec son représentant. De même, l'entreprise a le droit d'apporter un management correct à ses télétravailleurs et un suivi de bon sens pour éviter ou parer aux conséquences néfastes dues à l'isolement.



Les plans de continuité d'activité (PCA) relatifs à la pandémie ne peuvent servir de prétexte au télétravail précaire. De même, sous couvert de chômage partiel, le télétravail clandestin s'est développé.

Ce serait rendre un mauvais service au télétravail que d'avoir à le développer sous la contrainte pour la simple et seule continuité d'activité et non pour le développement des Hommes, des organisations et du management.

L'UNCMT-FO reste disponible et veillera au respect des intérêts professionnels, économiques ou moraux, collectifs ou individuels de tous les salariés des transports par voie ferrée (agents du cadre permanent, et salariés du droit privé), de l'agent de maîtrise aux cadres dirigeants.

L'UNCMT-FO est disponible pour répondre à toutes questions et vous accompagner dans vos démarches.

REVENDIQUONS !

Aucune « honte »



Mr François De Closets a commis dans Le Monde du 29 mai une tribune incendiaire intitulée : « La génération prédatrice du « toujours plus », née autour de 1950 devrait avoir honte ». « C'est pour sauver les vieux que les Français ont accepté de ruiner leur économie » a-t-il ajouté le 1^{er}

juin dans l'émission Quotidien de Yann Barthès.

Cette diatribe haineuse pourrait n'être qu'anecdotique... Si elle n'était relayée — par monsieur Macron lui-même !

Pour celui-ci en effet le confinement a été pénalisant avant tout pour les jeunes, alors qu'il a d'abord été décidé pour protéger les plus âgés... il partage aussi les analyses « de ceux qui estiment que la génération de mai 68 est responsable de certains maux du pays mais aussi du monde notamment en matière d'écologie ».

S'appuyant sur cette « analyse » de Mr De Closets — « ... (qui) a fustigé cette génération qui ne se rend pas compte des sacrifices opérés (encore plus pendant cette pandémie) par les plus jeunes générations pour satisfaire leurs besoins, éviter les risques sanitaires et garantir leurs retraites » - un certain François Charvet (des Côtes d'Armor) s'autorise à exiger la mise à contribution des retraités : « Il serait de très bon aloi d'appliquer et donc de défalquer de 16 % le montant des retraites pendant cette période de pandémie pour la mettre au diapason des salariés en chômage partiel. » (Publié dans la rubrique du courrier des lecteurs du journal Ouest France)

Cette petite musique — tenace : « La guerre des générations n'aura pas lieu, si... » titre encore Les Echos le 17 juin etc. — doit nous alerter. La politique du bouc-émissaire — diviser pour régner — est une constante du pouvoir politique, surtout lorsqu'il est désavoué, isolé, sourd aux revendications et réduit aux passages en force (au sens propre) : comme aujourd'hui.

Conséquences sociales majeures.



Les ravages sociaux du confinement policier seront probablement considérables. Le gouvernement insiste sur les 475 milliards d'aides en tous genres — dont il faudra bien régler la facture, suivez mon regard - octroyés aux entreprises privées pour préserver l'emploi... Pour autant, pas un jour ne se passe sans annonces de suppressions d'emplois dans telle ou telle entreprise.

Les aides d'Etat ne garantissent d'ailleurs aucunement contre les plans sociaux (déjà prévus avant le confinement pour pas mal d'entre eux comme par exemple à Renault, Airbus, Air France, Aéroport de Paris, SNCF) et autres « accords de compétitivité collectives », avec licenciements, baisses de salaires, mise en cause des 35 h à la clé.



Dans cette situation, la colère des salariés est palpable, à preuve les mobilisations massives des personnels hospitaliers du 16 juin auxquelles les retraités se sont joints, chez Renault et dans bien d'autres secteurs, ... mobilisations qui passent allègrement pas dessus l'interdiction « sanitaire » des rassemblements de plus de 10 personnes (maintenus jusqu'en octobre !)

Conséquences pour la santé



(Ajoutons les probables conséquences sanitaires importantes à venir :

- L'interdiction faite aux chirurgiens d'opérer du fait du « plan blanc » imposé par le CGF et « l'état d'urgence sanitaire » mi-mars, a eu pour conséquence le report de plus d'un million d'interventions chirurgicales programmées (en oncologie, cardiologie, neurologie, endocrinologie, rhumatologie etc.) : combien de morts à venir ?
- La privation de liberté dans les EHPAD a eu des conséquences graves pour bon nombre de résidents (question très peu abordée par les médias) avec bon nombre de lourdes régressions d'autonomie et de problèmes psychologiques.
- Etc

Bureau National du 1^{er} octobre 2020 Résolution adoptée à l'unanimité



Le Bureau national fait sienne l'analyse de la situation sociale, les revendications et les tâches syndicales de l'heure, du Comité Confédéral National des 23 et 24 septembre dans sa résolution générale.

Avec le CCN il revendique le retrait définitif de la réforme des retraites dite « universelle » par points.

Le Bureau National souligne particulièrement l'importance de notre système de protection sociale et la priorité d'obtenir un coup d'arrêt à son affaiblissement **par les politiques successives de restrictions budgétaires** et à son étatisation.

C'est pourquoi il s'insurge contre la création de la «branche autonomie», étatisée, totalement détachée de la Sécurité sociale et qui serait financée pour une bonne part par les retraités eux-mêmes selon les propositions du rapport Vachey : une nouvelle augmentation du taux de CSG, une réduction de moitié de l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt sur le revenu, une hausse de la CASA, etc.

La perte d'autonomie relève pourtant à l'évidence de la maladie et donc des risques couverts par l'assurance maladie dans le cadre d'un des fondements essentiels de la Sécurité sociale: la solidarité intergénérationnelle.

Estimant qu'une action de mobilisation résolue **actifs et retraités** est nécessaire pour obtenir la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses liées à l'aide à l'autonomie, le Bureau National se félicite de la position commune du 28 septembre du «groupe des 9» sur cette question et invite ses sections à organiser sans plus attendre des réunions d'informations larges sur cette question.

Gérard Le MAUFF, Secrétaire Général

Dans leur collimateur : les droits sociaux.



Dans un contexte de plans de licenciements massifs, le gouvernement octroie sans vergogne des dizaines de milliards d'aides, prêts garantis et autres exonérations en tous genres aux actionnaires.

Les garanties sociales du code du travail et des conventions collectives sont à nouveau mises en cause via les ordonnances « d'urgence sanitaire ».

La protection sociale collective est encore plus fragilisée et étatisée. La retraite « par points » et les limitations des droits des chômeurs sont toujours d'actualité...

Première victime de « la gestion » de l'épidémie, la classe ouvrière est en situation d'auto défense face à ces attaques.

Dans cette situation, nous ne sommes pas dupes des « Appels à la Solidarité » chers à Mr Macron et à ses serviteurs.

Nous ne sommes pas solidaires de l'incurie capitaliste.

**« Solidaires », nous le sommes :
entre salariés, jeunes et vieux, en activité,
en recherche d'emploi ou en retraite.**

Qui plus est, n'ayons aucun scrupule à réclamer le maintien du pouvoir d'achat des retraités : n'oublions pas le rattrapage des revalorisations promises (de 0,3 % à 1 % pour les pensions de moins de 2000 € par mois), et l'engagement pris de revaloriser l'an prochain toutes les retraites de 1 %.

*Gérard Le Mauff
Juin 2020*

« Evolutions » de nos facilités de circulation (FC) : un plus pour les cheminots ?

C'est du moins l'argument de la Direction pour justifier la suppression du portail KIS qui permettait aux cheminots d'avoir accès aux FC agents et ayants droits.

L'UNSA partage - et accompagne - cette présentation, se félicitant « de la volonté de l'entreprise de fournir ainsi aux cheminots et ayants droits les mêmes possibilités que les clients pour acheter un titre de transports »

Il est pour le moins étonnant que la Direction ait expliqué cette suppression à nos camarades reçus le 2 septembre, par une toute autre raison : un « choix purement technique » : « l'entretien de deux canaux de distribution séparés étant trop lourd ».

La « technique » au service de la remise en cause de nos droits.

Ce prétendu simple choix « technique » va coûter en effet la bagatelle de 500 000 €.

Un nouvel outil permettant de contrôler et comptabiliser en permanence l'utilisation des FC de chaque agent et ayants droit. Pour quelle utilisation ? Lutter contre la fraude nous dit-on ... mais aussi permettre la fiscalisation de cet « avantage en nature » montré du doigt par la Cour des comptes depuis 2014.

Car le passage obligatoire par le compte client devrait s'accompagner l'an prochain de la « dématérialisation » de nos FC : fin des fichets papier en trois étapes (mai, juillet et déc. 2021) et des cartes de circulation au 1er semestre 2022.

Un ensemble d'outils de contrôle mis en œuvre – pur hasard nous dira-t-on sans doute - alors que le gouvernement a lancé une « mission » sur les FC ...

Ne pas être dupe c'est bien.

Résister c'est mieux.

Pour la Fédération FO, il s'agit : « d'un dossier brûlant, les FC font partie du contrat social ». C'est pourquoi nous devons alerter dès maintenant les cheminots sur les attaques en cours contre leurs droits. C'est pourquoi aussi, nous sommes prêts à appeler à l'action commune au moment voulu, avec ceux qui affichent vouloir les préserver.

*Gérard Le Mauff
Sept 2020*

Quand le parlement de FO se réunit !



Les 23 et 24 septembre derniers s'est tenue la réunion du **Comité Confédéral National Force Ouvrière**, « parlement » de notre Organisation réunissant les représentants de toutes les Unions Départementales et des Fédérations. Vous trouverez ci-dessous des extraits de la résolution adoptée à l'unanimité qui sera donc la feuille de route de Force Ouvrière pour les mois qui viennent.

« La crise sanitaire et la crise sociale et économique aujourd'hui ont montré une nouvelle fois, malgré les attermoiements et défaillances des pouvoirs publics, le rôle majeur de l'intervention publique, des services publics et de la sécurité sociale (activité partielle, fonds de solidarité, dépenses de l'assurance maladie et de la branche famille) ainsi que des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur santé au travail »...



« Le CCN considère que les aides publiques massives, directes et indirectes, doivent être soumises à conditions, contrôlées et sanctionnées. Parmi ces conditions doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification »...

« Le CCN souligne à nouveau, lors de cette crise, l'importance de notre système de protection sociale. Son retour sous gestion paritaire est d'ailleurs majeur tant les gouvernements ont porté atteinte à son efficacité conduisant à l'affaiblissement de l'hôpital, source de désastre constaté dans cette crise »...

« Le salaire n'étant pas l'ennemi de l'emploi, le CCN réaffirme que l'augmentation des salaires via la renégociation des grilles de salaires par branche, du SMIC à hauteur de 1450 euros nets/mois et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique sont la clé d'une reprise économique au service du progrès social »...

« Le CCN considère que l'accentuation de la crise économique et sociale est due avant tout aux politiques successives que la CGT-FO condamne de longue date. Pour le CCN, les politiques de détricotage méthodique de notre système de soins et de santé, entraînant entre autres des suppressions de services, de personnels soignant dans les hôpitaux et les EHPAD, les manquements en matière d'EPI, via les pénuries de masques et de tests, sont donc bien responsables de la crise sanitaire, économique et sociale. Plus largement, le CCN rappelle sa revendication prioritaire et urgente d'une augmentation générale des salaires. Elle doit être significative comme l'a été l'augmentation parfaitement légitime à la hauteur des avancées obtenues dans le secteur de la santé, dont le CCN se félicite »...



« Le CCN constate que la disparition des CHSCT et leur remplacement par les CSSCT a été désastreuse pour la protection de la santé et de la sécurité au travail. C'est pourquoi le CCN demande le rétablissement des CHSCT et leur maintien dans les services publics » ...

« Le CCN dénonce les difficultés toujours croissantes, rencontrées par nombre de représentants du personnel, pour exercer efficacement leur mandat, en particulier du fait de l'élargissement de leurs attributions, de la réduction de leur nombre sans compensation en termes de moyens, mais également du choix opéré par certaines entreprises de centraliser leur CSE, au lieu de maintenir des comités d'établissements. C'est ainsi que le CCN réitère sa revendication d'abrogation de la loi et des ordonnances Travail »...



« Le CCN appelle dans le même temps à l'abrogation des dispositions des ordonnances permettant de déroger à la durée hebdomadaire de travail, au temps de repos et au repos dominical. Il demande de la même manière l'abrogation des dispositions permettant la mise en oeuvre des accords de performance collective »...

(APC) qui placent les organisations syndicales et les salariés dans une situation de chantage permanent à l'emploi pour leur faire accepter la remise en cause de leurs droits et notamment de leurs salaires »...

« Le CCN réaffirme son opposition à la réforme de l'Assurance chômage du 28 juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui sanctionne les demandeurs d'emplois notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017, négociée par les interlocuteurs sociaux »...



« Depuis l'annonce par le gouvernement de sa volonté de réformer le système des retraites, FO n'a eu de cesse de dénoncer la réforme dite universelle par points qui conduira à imposer aux salariés de travailler plus longtemps pour prétendre à une pension de retraite. Le CCN en demande le retrait définitif »...

« Le CCN rappelle son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé, seul modèle qui permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance, et d'assurer la gestion par leurs représentants. C'est pourquoi il s'oppose à la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, qui permet de transférer son financement par les entreprises aux salariés »...



« Le CCN salue les actions menées par les syndicats FO et leur fédération avec les personnels de la Fonction Publique Hospitalière qui ont permis d'obtenir 183 € pour une large majorité des personnels dans le cadre du plan Ségur.

Le CCN soutient les Fédérations qui continuent de revendiquer l'extension du « Ségur » aux personnels publics du médico-social, de l'Aide à domicile, des personnels des MDPH et des corps de santé de la fonction publique de l'Etat ainsi qu'aux personnels

du secteur privé à but non lucratif de l'Action sociale, Médico-social, de la Protection de l'enfance, de l'Aide à domicile et de l'insertion »...



« Le CCN demande l'arrêt des privatisations d'entreprises publiques et revendique une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus démunis »...

« Le CCN affirme la détermination de la Confédération FO à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Le CCN constate à cet égard que les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. Le CCN affirme que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances »...

« Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : *« Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour ».*

« L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel »...

« Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO ou nos représentants dans les départements, le CCN appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, à établir, faire connaître et porter leurs revendications »...



Un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi à Railrest (Thalys)

Les grandes manœuvres ont commencé dans la restauration ferroviaire. Il est envisagé un PSE à Railrest, assurant la restauration sur les Thalys.



Au total, il est envisagé la suppression de 210 postes au sein de la société dont 72 postes au niveau de la France sur 99. Suppression de 17 postes Maitrises / Cadres et 55 employés.



Le projet de plan de reprise qui a eu lieu fin août et dévoilé par la société THALYS prévoit la modernisation de la voiture-bar : celle-ci envisage de remplacer le service physique dispensé par un agent de la société RAILREST par la mise en place de deux distributeurs automatiques par Bar.

La première rame serait automatisée à compter du mois d'octobre 2020. Cette automatisation diminuera de fait le nombre d'agents nécessaires à bord des trains.



Un expert a été nommé lors de la première réunion de présentation du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi.

Sur la présentation de ce plan, nous avons la sensation que la Direction, volontairement ou non, mélange les attributions des différentes institutions représentatives du personnel, et en particulier entre les organisations syndicales et le comité social et économique.

La Direction a décidé de négocier un accord de méthode mais il semble que cet accord de méthode n'apporte rien de plus

selon le service juridique Force Ouvrière que ce qui est prévu dans le code du travail. Mais la Direction insiste pour que les syndicats signent cet accord : c'est juste pour limiter les pouvoirs du CSE.

L'ensemble des organisations syndicales ont décidé de ne pas signer cet accord de méthode. Il aurait été dangereux de signer un tel accord qui se limite au strict minimum légal et qui empêcherait toute compétence au CSE.



Notre Union Force Ouvrière de la restauration ferroviaire et la Fédération FO des Cheminots apportons notre soutien à l'ensemble de nos élus et aux salariés de Railrest.

Le secrétaire de l'Union FO, Jean-Marc Staub

FO assigne Newrest Wagons-Lits devant les tribunaux

Après avoir vécu pendant plusieurs mois la crise de la COVID 19 avec la mise en arrêt de notre activité dès le 16 mars 2020, la Direction de Newrest Wagons-Lits a décidé d'appliquer à sa façon le paiement des indemnités de chômage partiel et la prise arbitraire des jours de reliquats des salariés.

Malgré les divers entretiens avec l'inspection du travail et nos interventions auprès de la Direction de Newrest, cette dernière a décidé de maintenir le calcul du chômage partiel tel qu'elle l'avait décrété et de prendre les jours de reliquats des salariés avant le paiement du chômage partiel.

Comme nous l'avons écrit dans nos différents tracts, notre Union FO de la restauration ferroviaire a ainsi pris la décision d'estimer en justice pour faire respecter les droits des salariés.

Après avoir échangé avec notre avocat, la procédure sera lancée début septembre puisque la Direction s'entête à ne pas régulariser

le calcul de l'indemnité d'activité partielle, en recalculant le « taux horaire des primes mensuelles calculées en fonction du temps de présence » en y intégrant le montant moyen, calculé sur les 12 derniers mois complets précédant le placement en activité partielle ; soit de mars 2019 à février 2020.

Le secrétaire de l'Union FO, Jean-Marc Staub





La Structure d'Appui Juridique et Règlementaire FO CHEMINOTS

Un outil au service des camarade syndiqués

Née de la volonté de militants de terrain, avec l'appui de la fédération, cette structure a été mise en place pour permettre à chaque adhérent d'avoir des conseils, des réponses, mais aussi pour étudier la possibilité d'engager des procédures juridiques notamment aux prud'hommes, et le cas échéant de les mettre en œuvre.

La structure, supervisée par le Secrétariat Fédéral, est animée nationalement par Stéphanie DAIGNE (FO Poitiers), Caroline GLIZE (FO Gironde) et Hélène LEGER (FO La Rochelle). Elle regroupe également 18 correspondants locaux implantés dans 14 territoires.

L'ambition est de pouvoir s'enrichir à termes d'au moins un correspondant local par Union Régionale, et dans l'idéal, d'un correspondant par syndicat.

Une montée en compétences progressive

Dernièrement, les membres de la structure se sont réunis au siège de la Fédération afin d'affiner les modalités de fonctionnement de celle-ci pour être le plus efficace possible envers nos adhérents, mais aussi par décalage, aux cheminots qui en auraient le besoin.

Lors des échanges, il a été acté de continuer à former l'ensemble des correspondants locaux de la structure via les formations du CFMS FO en leur faisant bénéficier, via leurs UD respectives, du cursus de formations destinées aux militants (Découverte FO, Connaître ses droits 1 et 2, etc...).

Compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire actuelle, les formations délivrées dans les UD sont actuellement limitées, décalées, voire annulées...

De ce fait, le déploiement des formations internes FO Cheminots dès le premier semestre 2021 permettra aux militants de conforter leur savoir dans l'attente de la reprise de leur cursus de formation. C'est ainsi qu'au terme de leur formation, et en accord avec les Unions Départementales, ils pourront assurer les fonctions de défenseur syndical ou de conseiller du salarié.



Un conseil de proximité

L'intérêt du correspondant local sera également d'apporter, par ses compétences ou celles des autres membres de la structure, aide et conseils aux élus et mandatés FO du territoire.

Forts de la connaissance du droit, de la réglementation et de la volonté de les faire respecter, la combinaison «Revendiquer» et «Agir» sera le moteur de leur action dédiée à l'ensemble des structures FO Cheminots.

Une structure, des engagements

La structure juridique nationale réunira ses membres chaque trimestre à la Fédération pour faire le point sur son activité et son fonctionnement. Un compte rendu des dossiers constitués, déposés et jugés sera établi et diffusé aux structures régionales et locales.

La structure organise également une permanence chaque vendredi des semaines paires au siège de la Fédération à Paris.

En complément et en accord avec les Unions Régionales et les syndicats, des tournées locales pourront être organisées. Un militant de la structure accompagnera alors le ou les représentants locaux pour aller au-devant des cheminots et/ou des militants FO du périmètre. Les dates de ces permanences seront diffusées aux Unions Régionales et aux syndicats suivant le programme établi en commun.

Des fiches pratiques à thèmes seront régulièrement élaborées et diffusées par la structure à nos Unions Régionales, syndicats et militants locaux. Une brochure fédérale pour faire connaître et contacter la structure est également en cours d'élaboration.

FORCE OUVRIÈRE, LA FORCE DE VOS DROITS !



Composition de la structure d'appui juridique et règlementaire

Pilotage national

- Stéphanie DAIGNE 06 23 63 27 71 nesquick009@gmail.com
- Caroline GLIZE 06 12 25 74 52 carlineglize@gmail.com
- Hélène LEGER 06 12 25 71 54 heleneleger@sfr.fr

Référents par zone

ZONE ATLANTIQUE

- Caroline GLIZE (Bordeaux) carlineglize@gmail.com
- Nicolas MOREL (Bordeaux) nicmo47@yahoo.fr
- Stéphane ARNOLD (Nantes) keroman_luc@orange.fr
- Stéphanie DAIGNE (Poitiers) nesquick009@gmail.com
- Hélène LEGER (La Rochelle) heleneleger@sfr.fr
- Frédéric ELIES (La Rochelle) fredericelies@orange.fr
- Muriel COTTIER (Toulouse) muriel.cottier@sncf.fr
- Julien THOMASSERY (Limoges) juju.tho@hotmail.com

ZONE NORD EST NORMANDIE

- Dominique DACHEZ (Amiens) dominique.dachez@orange.fr
- Christophe ROUSSELOT (Romilly S/S) roussetof@gmail.com
- Laurent HEYDORFF (Strasbourg) laurent.heydorff@yahoo.fr

ZONE SUD EST

- Christophe MARRADI (Lyon) christophe.marradi@hotmail.fr
- Alexandrine GRENIER (Marseille) alexgrenier@neuf.fr
- Laurent BARBE (Marseille) barbe-laurent@hotmail.fr
- Arnaud LECHEB (Nîmes) arnaudlecheb@yahoo.fr

ZONE ILE-DE-FRANCE

- Magali BENASSE (Centraux) magalucy91@icloud.com
- Olivier LEVRIER (Paris Nord) olivechsncf@hotmail.fr
- Cédric HULOT (Paris Sud Est) cedric.hulot@gmail.com
- Cindy ROGER (Paris Rive Gauche) cindy.roger.foucault@gmail.com

Cheminots **FO**

**183 € POUR TOUS
ET TOUT DE SUITE**

La mobilisation depuis des mois des personnels hospitaliers par la grève et les manifestations leur ont permis d'arracher 183 euros minimum d'augmentation de salaire pour tous. Cela montre la voie à suivre, et ce qui est possible à l'hôpital doit l'être ailleurs.

Les Cheminots sont victimes d'une politique d'austérité salariale depuis plus de 15 ans. Les cheminots ont démontré eux aussi qu'ils répondaient présent, y compris au plus fort de la crise sanitaire où ils ont assuré le plan de transport sans faillir, alors même qu'aucun moyen de protection réel n'était mis en place par l'entreprise pour les protéger. Les avancées légitimes obtenues par nos camarades hospitaliers sont de vraies augmentations de salaire, pérennes et comptant pour le calcul des pensions de retraite.

Depuis plus de 15 ans les cheminots perdent du pouvoir d'achat chaque année, alors que dans le même temps la productivité explose.

JE VEUX MES 183 €

FO Cheminots prend ses responsabilités et lance une campagne nationale pour l'augmentation générale des salaires le plus vite possible : **+183 euros net du traitement pour tous !**

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION !



<http://chng.it/mWTNWknsbH>